

**MAIRIE  
DE  
AMBÉRIEUX EN  
DOMBES**



**AIN**

**Conseil municipal  
Du 18 septembre 2023 à 19h30**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 6 septembre 2023

Membres en	
exercice	19
Présents	14
Votants	19
Pouvoirs	5

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Sylvie ROSIER, Agnès REBUT, Christelle ABRAZIAN, Guillaume FOUCAUT, Mélanie PROST, Vincent HOANG, Carole PROTIERE, Annelise MAZILLE  
Christophe SAINT-CYR.

Absents excusés : Brigitte ROCHE donne pouvoir à Dominique FATOME, Damien BOUHOOR donne pouvoir à Christophe SAINT-CYR, Christophe SELIG donne pouvoir à Pierre ROSET, Frank CORDIER donne pouvoir à Alex COLOMB, Mathieu GUINET donne pouvoir à Agnès REBUT

Absents :

Secrétaire de séance : Mélanie PROST

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 17 juillet 2023**

Le procès-verbal du 17 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

**UNANIMITE**

**2. Finances**

**• Renouvellement du bail avec La Poste**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le bail locatif avec la Poste pour le bureau de poste situé 240 rue gombette à Ambérieux en Dombes est arrivé à échéance. Ces locaux sont donnés en location à la poste depuis le 1er janvier 1999.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le bail conclu avec la Poste dans les mêmes conditions que le bail initial et pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2023.

**UNANIMITE**

*Monsieur FOUCAUT demande la surface, elle est de 59m<sup>2</sup>. Le loyer est de 2 744.08€ par an, il n'est pas cher mais le service apporté est très important.*

*Madame MAZILLE expose qu'il est possible de mettre en place un service de distributeur de billets par le biais de La Poste, celui-ci serait à la charge de la commune. Aujourd'hui sur la commune nous avons deux solutions : VIVAL à condition d'acheter pour au moins 5€ et la ROSERAIE pour le crédit agricole.*

•

- **Subvention exceptionnelle SHR – prix de la municipalité**

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de la SHR. L'association souhaite savoir si la commune accepte de subventionner un concours hippique, qui sera annoncé comme le prix de la municipalité d'Ambérieux en Dombes.

Madame le Maire souligne que l'association n'a pas fait de demande de subvention pour l'année 2023.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 150€ à la SHR dans le cadre du prix de la municipalité et la commune achètera une coupe.

#### UNANIMITE

*Madame MAZILLE pose la question de l'utilisation de l'eau pour l'arrosage du terrain. Madame le maire précise que c'est actuellement à la charge de la mairie et que ce point pourrait être revu car ce système permet une participation de la commune à la vie associative communale mais on ne responsabilise pas suffisamment les associations notamment en période de grande sécheresse.*

*Monsieur FOUCAUT souligne que cette absence de responsabilité concerne également l'utilisation des salles avec l'électricité et le chauffage. Il nous faut alors trouver un juste équilibre. Cela sera revu en commission vie locale. Certaines communes subventionnent plus les associations mais en contrepartie ne financent pas les fluides.*

*Madame ABRAZIAN précise que ce prix a déjà existé avant la crise sanitaire, les élus allaient remettre le prix.*

### 3. Urbanisme

- **Droit de préemption urbain**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 211-1 et suivants ;

Vu la délibération du 19 juin 2014 instituant le Droit de Préemption Urbain non renforcé ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 juillet 2017 ;

Madame le Maire informe le conseil que conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé, peuvent par délibération du conseil municipal, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par ce plan au bénéfice de la commune.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un droit de préemption avait été instauré par délibération du 15 février 1989 sur les zones NAX, 1NA et 2 NA à l'exclusion de la zone 1NAa et par délibération du 14 novembre 1991 sur les zones UA et UB du POS approuvé le 17 juillet 2000, une délibération du 19 juin 2014 instaure le droit de préemption urbain sur les zones UA, UB et AU du PLU approuvé le 20 février 2014. Lors de la révision du PLU de 2017, le conseil municipal n'avait pas renouvelé sa délibération.

Ce droit de préemption urbain est applicable dans les conditions fixées notamment par l'article L211-4 du Code de l'urbanisme, relatif à son champ d'application qu'il n'est pas pour l'heure envisagé de renforcer. Les immeubles achevés depuis moins de 10 ans n'y seront pas soumis.

Tout propriétaire d'un bien soumis au droit de préemption urbain devra, avant de le céder, le proposer à la commune, afin de purger le droit de préemption en indiquant le prix de la demande.

La commune devra se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de ladite proposition.

Conformément à l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, la commune aura la faculté de préemption pour les actions ou opérations d'aménagement suivantes :

- Mettre en œuvre un projet urbain,
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- Favoriser le développement du loisir ou de tourisme
- Réaliser des équipements collectifs,
- Permettre le renouvellement urbain,
- Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- Permettre le recyclage foncier ou le renouvellement urbain
- Sauvegarder, restaurer ou mettre en valeur le patrimoine ou non bâti,

- Constituer des réserves foncières destinées à préparer les actions susvisées.

Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir le droit de préemption urbain (DPU) sur une partie des zones urbaines et à urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été révisé le 20 juillet 2017 (zones urbaines UA, UB (UB, UBc, UBe) et UL ; zone à urbaniser AU (1AU)).

#### UNANIMITE

*Madame MAZILLE demande comment la commune est informée des ventes. Nous recevons les informations par les notaires. La commune n'est pas obligée d'exercer son droit de préemption car il faut également que celui-ci ait un objectif de service public.*

#### **4. Intercommunalité**

##### **• Rapport d'activités RSE (Christine FORNÈS)**

Le rapport d'activités 2022 est essentiellement marqué par une grave crise des marchés de l'énergie pour l'Europe. La RSE a prévu d'accélérer la production d'énergies renouvelables afin de protéger les habitants et entreprises. Pour se faire, l'entreprise développe les installations nouvelles de production d'électricité photovoltaïque pour vendre l'énergie produite localement en circuit court, et elle est entrée dans le capital d'une société de production d'électricité hydraulique.

Sur la commune d'Ambérieux en Dombes, on constate depuis 2011 une progression conséquente de la production de photovoltaïque. Les habitants ont consommé 6 725 MWh pour une production photovoltaïque de 295 MWh. Cela représente une part locale de production de 4.4%.

RSE est gestionnaire d'un réseau haute tension d'une longueur de 469.9 km et basse tension d'une longueur totale de 336 km. Ces réseaux sont principalement en sous-terrain ce qui limite les risques liés aux aléas climatiques. Un relevé de terrain a été fait pour savoir où passe les lignes.

Concernant les coupures d'électricité, on peut constater qu'en 2022 le temps de coupure par client était de 38.95 minutes. Ces coupures sont notamment dues à des aléas climatiques ou à des dégradations par des tiers.

Les compteurs communicants sont toujours en cours de déploiement, en 2022 ces nouveaux compteurs concernent 67% du parc.

Enfin, RSE a également en charge une partie de la gestion de l'éclairage public en 2022 soit 14 513 points lumineux. L'éclairage public fait l'objet de travaux comme par exemple, le relamping, la mise en place de l'extinction ou des créations de points lumineux. Cela représente en tout 2 680 heures de travail pour l'année 2022.

Les bornes de recharge se développent, actuellement sur le territoire de RSE il y a 17 bornes IRVE 22KW, une IRVE accélérée à Savigneux et deux bornes IRVE ultra rapide installées à Ambérieux en Dombes et à Saint André-de-Corcy.

#### **5. Enfance – Ecole**

##### **• Bilan de la rentrée**

La rentrée des écoles a eu lieu le 4 septembre, elle s'est bien passée.

267 élèves sont accueillis et ils sont répartis en 10 classes.

Une réunion est prévue pour l'accueil des classes en bibliothèque.

La commune est en cours de recrutement d'un service civique.

#### **6. Personnel**

##### **• Modification du tableau des emplois**

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu le code de la fonction publique territorial et notamment son article L313-1

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté le 17 juillet 2023

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier un emploi d'animateur afin d'intégrer le temps méridien dans le poste de travail.

- Suppression d'un emploi d'animateur à 12,5 heures et création d'un emploi d'animateur à 21,00 heures – cadre d'emplois des adjoints d'animation

#### UNANIMITE

## Vie locale

- **Compte-rendu des commissions municipales**

CME : la journée propre organisée par le CME a eu lieu le 2 septembre à Sainte-Olive. La commune de Sainte Olive en a profité pour inaugurer un arbre de vie planté par l'association France Adot 01 pour rappeler le don d'organes et de tissus.

Une trentaine de personnes ont été réparties en 3 groupes, et 3 kg de déchets ont été récoltés.

La municipalité de Sainte Olive a offert un goûter, du matériel a été mis à disposition. La CC Dombes dont dépend la commune de Sainte Olive et le Parc des Oiseaux ont subventionné cette manifestation.

La journée propre sera organisée en 2024 sur la commune d'Ambérieux en Dombes

*20h30 – Arrivée de Monsieur Vincent HOANG (réunion avec le SIEP)*

Commission travaux : la commission a repris les dossiers en cours suite aux congés d'été. Le mur du cimetière a été refait ainsi que le crépi du mur de l'école. Les panneaux acoustiques à la cantine ont été installés et des travaux sont en cours pour le remplacement de la chaudière de l'ancienne école.

Un rdv a été fixé avec la SHR pour travailler sur les WC handicapés.

Installation en cours de la 3<sup>ème</sup> armoire fibre de la commune.

Commission communication : la lettre municipale est en cours d'édition.

Le 21 octobre, la commission souhaite organiser l'accueil des nouveaux arrivants, initialement ce temps convivial devait être prévu en même temps que le forum des associations.

- **Bilan du forum des associations (Alex COLOMB)**

Il y a eu moins de visiteurs que les années précédentes. Les associations sportives comme la gym ou le judo ont eu beaucoup de succès.

- **Préparation de la réunion publique**

Proposition d'organiser une réunion publique le 10 octobre à 20h00 afin d'évoquer différents sujets.

Cette réunion est instaurée depuis 2015 au départ pour évoquer les finances de la commune et désormais sur la vie de la municipalité.

## **7. Questions diverses**

- **Agenda**

Mercredi 20 septembre	14h00	Commission du personnel
Vendredi 22 septembre	20h00	AG de la FCPE
Samedi 23 septembre	10h00	Réunion du CME
Dimanche 24 septembre	Journée	Foire aux livres des Amis des Tours
	Journée	Concours club poneys
Mardi 26 septembre	18h30	Réunion préparation accueil des nouveaux arrivants
	20h00	AG du Sou des écoles
Mercredi 27 septembre	18h30	Commission sécurité routière
Samedi 30 septembre	10h00	AG Amicale boules – salle du conseil
	20h00	Concert Chorale Chantemuse à St André de Corcy
Dimanche 1er octobre	15h00	Concert Chorale Chantemuse à Ambérieux en Dombes
Samedi 7 octobre	Journée	Forum Talent et handicap Passerelle en Dombes
Mardi 10 octobre	20h00	Réunion publique
Jeudi 12 octobre		Don du sang Chaleins
Vendredi 13 octobre	Journée	AG AMF Ain + salon des maires Parc Ainterexpo
Dimanche 15 octobre		Vente de plat à emporter (lasagnes) de Sainte Bernadette
Lundi 16 octobre	19h30	Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

**La secrétaire de Séance**  
**Mélanie PROST**



**Le Maire**  
**Christine FORNÈS**

